



MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE DU 27 NOVEMBRE 2014

RELATIVE AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ÉLEVEURS FACE AUX PROBLÈMES DU LOUP

Le conseil d'administration de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM), réuni à Paris le 27 Novembre 2014, sous la présidence de Charles Ange GINESY, a adopté une motion relative aux difficultés rencontrées par les éleveurs sur la question du loup.

Adoptée à l'unanimité des membres de son conseil d'administration, les maires des stations de montagne, représentatifs des cinq massifs, entendent ainsi exprimer leur soutien aux éleveurs et à l'économie pastorale de montagne.

L'ANMSM, considérant le discours du Premier ministre M. Manuel VALLS prononcé le 17 octobre 2014 à Chambéry devant les élus de la montagne au cours duquel il a affirmé que « *l'expansion du loup et des prédateurs pose un problème majeur* » et que le Gouvernement entend « *convaincre l'Union Européenne d'évoluer sur cette question* », se félicite de cette reconnaissance de l'impact de ces grands prédateurs sur les élevages et de cette problématique européenne.

L'ANMSM constate une augmentation des attaques consécutives dans une zone géographique de plus en plus étendue et qui touchent ainsi davantage de bergers et leurs troupeaux. Depuis le début de l'année, il y a eu 1 815 attaques et plus de 6 504 victimes, soit une progression de 14% pour les attaques et 30% pour les victimes par rapport à 2012.

Cette situation a également un impact social et économique d'une part, pour les bergers qui doivent recourir à un gardiennage permanent et mettre en œuvre des mesures de protection, et d'autre part, pour l'Etat qui doit assumer un coût de Plan loup de plus de 9,5 millions d'euros.

En dépit de la reconnaissance, par la loi Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, de l'impact du loup sur l'activité des éleveurs et des mesures prises par le ministère de l'écologie fixant à 36 le nombre de loups pouvant être prélevés, la situation reste préoccupante.

Face à la prolifération des « loups hybrides » ou « chiens-loups » en Europe, il est prévu dans le cadre d'un projet de recommandation du comité permanent de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, le classement dans les espèces protégées des individus issus du croisement entre les loups sauvages (*Canis lupus*) et les chiens domestiques (*Canis lupus familiaris*).

L'ANMSM demande au Gouvernement de s'opposer fermement à ce projet qui sera débattu du 2 au 5 décembre 2014 au Conseil de l'Europe et à l'Etat d'intervenir auprès de l'Union Européenne, des instances chargées du suivi de la Convention de Berne et de la Directive Habitats, pour retirer le loup de la liste des espèces protégées.